



COMPTE RENDU REUNION DE CRISE COVID-19

Suite à notre réunion du vendredi 13 mars 2020 avec la Direction et la cadre médicale sur la situation de l'établissement par rapport au COVID-19, le **Bureau Local FORCE OUVRIERE** a demandé qu'elle serait le mode de travail au vu de la situation et du nombre d'absences exceptionnelles des agents suite à la fermeture des écoles et crèches.

La direction nous a répondu mettre en place un mode dégradé selon le nombre de personnels absents et de la propagation du virus et du nombre de malades.

Hier après-midi, une note DAP est sortie avec des mesures applicables en détention, rappel des mesures prioritaires :

- La tenue des postes protégés essentiel (PEP, PCI etc.)
- La distribution des repas
- L'accès à l'UCSA en cas d'urgence et distribution des médicaments
- Le mouvement promenade
- Les douches
- La surveillance périmétrique et les rondes de nuit
- L'approvisionnement de la distribution des cantines tabac et produit hygiène

Pour ce qui concerne le reste des missions, les activités socio, culte, travail, formation pro, sport, enseignement ainsi que la distribution de certains produits cantines, cela pourra être aménagé voir suspendu dès lors que notre mode dégradé ne pourra plus nous permettre de travailler en toute sécurité, sur décision du Chef d'Etablissement.

Pour l'aménagement des parloirs, la Direction peut limiter le nombre de visiteur pour éviter la propagation du Virus.

Le Bureau Local FORCE OUVRIERE a déjà demandé à interdire l'accès des mineurs de moins de 16 ans, car ce sont eux qui sont porteurs seins du Virus comme nous l'a expliqué la cadre médicale.

La réponse de la Direction a été d'attendre la semaine prochaine pour évaluer la situation.

En ce qui concerne le reste des missions, **le Bureau Local FORCE OUVRIERE** à demandé à la Direction de fermer certain(s) secteur(s) et d'aménager le travail des agents pour leur sécurité. Si cela était nécessaire au vu du manque de personnels et si nous avons des cas de contaminations.

Le Bureau Local FORCE OUVRIERE a échangé avec la cadre médicale sur le sujet des détenus mis en prévention cas avéré ou non du COVID-19. Cette dernière nous a répondu que les mouvements seraient très limités et qu'essentiellement, ce serait le personnel médical qui se déplacerait sur l'aile du B1 Est. Mais que si obligation du détenu de se déplacer sur le secteur médical, toutes les mesures d'hygiènes seraient prises pour protéger le personnel et que la contamination ne se propage pas.

En ce qui concerne les extractions médicales, seule les urgences et rendez-vous contrôle obligatoire s'appliqueraient, tout le reste serait annulé et reporté ultérieurement.

Le Bureau Local FORCE OUVRIERE suit au jour le jour l'évolution sur notre établissement et ne manquera pas de vous informer ou répondre à vos interrogations.

Le Bureau Local FORCE OUVRIERE sera intransigeant avec la Direction sur l'application des mesures à mettre en place pour notre bien personnel et sécuritaire.

Le 14 mars 2020